



PV DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 18 FEVRIER 2016

Le Conseil d'Administration est ouvert par M. SCHMITT, Proviseur à 17h45.
Le quorum est atteint avec 10 personnes.
M. Philippe FIEVET accepte la tâche de secrétaire de séance.

Membres Présents :

M. Yvan SCHMITT – Proviseur
M. Amaury MANGIN – Directeur du Primaire
M. Philippe FIEVET – Directeur Administratif et Financier
M. Alain FERAUT – Représentant du personnel administratif et technique
Mme Charlotte LEDOUX – Représentante des enseignants du secondaire
M. Nicolas URLACHER – Représentant des enseignants du secondaire
Mme Carolyn HUNGU – Représentante des enseignants du primaire
Mme Valérie GOUTIER – Représentante des enseignants du primaire
Mme Christelle OCHANINE – Représentante des parents d'élève au Conseil d'établissement
M. Nestor BIGIRINDAVYI – Représentant des parents d'élève au Conseil d'établissement
Mlle Joëlle ABDALLA – Représentante des élèves du secondaire
M. Iyane-Serge BIKPO – Représentant des élèves du secondaire
M. Jean GLISIA – Conseiller Consulaire (voix consultative)
M. Dickens AWITI – Représentant du Comité de Gestion (voix consultative)

Membres excusés :

M. Jean-Pierre TUTIN – COCAC
Mme Corine LAFOND – CPE

Membres Absents :

M. Thierry POUSSARD – Représentant du Comité de Gestion
M. Christian CALDARA – Conseiller Consulaire
M. Grégoire SCHWEBIG – Conseiller Consulaire

1-Affaires générales

1/ Approbation du PV du Conseil d'Établissement du 15 décembre 2015 : VOTE

Le PV de la réunion du CE en date du 15 décembre 2015 est soumis à l'approbation du CE :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

2/ Calendrier scolaire 2016-2017 :

Le Proviseur rappelle les règles relatives à l'élaboration d'un calendrier scolaire :

- 36 semaines de cours réparties en 5 périodes équilibrées et entrecoupées de 4 périodes de vacances
- Le volume horaire à retenir est celui de l'école primaire
- Le volume horaire doit être élaboré entre 864 h (dans le cas d'un volume hebdomadaire de 24h pour les élèves) et 936 h (dans le cas d'un volume horaire de 26h pour les élèves).
Dans le cas du lycée Diderot, la semaine d'un élève du primaire est de 25h / semaine.
Le volume annuel minimal doit donc être de 900 h (25 heures X 36 semaine).
- Le temps de travail des élèves ne doit pas être décompté dans le cas d'un jour férié situé dans une période de travail
- Une journée de cours doit être d'une durée proche de 5h30
- Une semaine de cours ne doit pas excéder 25h

Le projet de calendrier scolaire est l'objet d'une construction partagée lors de la réunion de la « commission calendrier scolaire » qui s'est déroulée le lundi 1^{er} février.

Le projet de calendrier scolaire prévoit :

- une première période de classe de 7.5 semaines de classe
- Deux semaines complètes de vacances à la Toussaint

- Une deuxième période de classe de 6 semaines de classe
- 18 jours de vacances à Noël, reprise des cours le mercredi 4 janvier

- Une troisième période de classe de 6.5 semaines de classe
- Deux semaines complètes de vacances en février-mars

3-2/ Voyage : VOTE

Projet 2 : week-end de révision des élèves de terminale à Naivasha
Départ du LDD le samedi 28 mai matin, retour le mardi 31 mai après-midi.
4 enseignants accompagneront les élèves en permanence, le séjour est prévu au ELSAMERE CENTER.

Le Projet de voyage est soumis à l'approbation du CE :

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Le CE autorise la participation financière par participant pour un montant maximal de 13 500 KES.

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

3-3/ Voyage : VOTE

Projet 3 : projet de classe « bleue » à Diani du 18 au 22 avril
Départ du LDD le lundi 18 avril, retour le vendredi 22 avril, arrivée à l'aéroport à 13h30..
Les 22 élèves seront accompagnés de 3 enseignants : M. KENTAOUI, Mme BEAUCHEMIN et M. OMOLLO et 1 parent : Mme RENOULT

Le Projet de voyage est soumis à l'approbation du CE :

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Le CE autorise la participation financière par participant pour un montant maximal de 23 000 KES.

Pour : 12 Abstention : Contre :

3-4/ Voyage : VOTE

Projet 4 : voyage de classe des 4^{ème} à Sagana au Savage Wilderness Camp du 22 au 25 juin.
3 enseignants accompagneront les élèves M. BUFFE (PP 4^{ème} A), M. URLACHER (PP 4^{ème} B), et Mme RECIZAC.

Le Projet de voyage est soumis à l'approbation du CE :

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Le CE autorise la participation financière par participant pour un montant maximal de 15 000 KES.

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

3-5/ Voyage : VOTE

Projet 5 : 4^{ème} édition du Tournoi régional de Robotique au Cap du 17 au 22 Avril 2016 – Afrique du sud

Ce tournoi bénéficie du soutien de l'AEFE dans le cadre des Activités Pédagogiques Pilote
Les accompagnateurs sont : M. SCHAAD et Mme SCHAAD
avec 12 élèves : 6 élèves de CM1-CM2 et 6 élèves du collège

Le Projet de voyage est soumis à l'approbation du CE :

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Le CE autorise la participation financière par participant pour un montant maximal de 800 euros (billet d'avion et participations pour le séjour).

Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

4-/ Projet d'établissement / Plan d'Orientation Stratégique : VOTE

La démarche de réflexion et de préparation du nouveau projet d'établissement a été largement mise en œuvre durant la dernière année scolaire.

La phase d'évaluation est retranscrite sous un document de synthèse « état des lieux : points forts – points faibles » diffusé lors de la réunion.

Ce document fait apparaître que les points les plus souvent évoqués (par les élèves, les parents et les personnels) sont principalement relatifs à l'environnement, aux bâtiments et aux conditions générales d'accueil des élèves. L'image de l'établissement et des problématiques de communication sont également évoquées.

Afin de ne pas éluder ces questions essentielles, mais de permettre au Projet d'établissement de conserver sa dimension essentiellement pédagogique, le chef d'établissement propose la rédaction de deux documents distincts et complémentaires :

- Un Plan d'Orientation Stratégique

Ce POS fera l'objet d'une rédaction partagée entre la Direction du LDD et les représentants des personnels – l'Ambassade de France et l'Association des Parents des Elèves (représentés par le Comité de Gestion).

Le POS formalisera les engagements sur les points suivants : l'image de l'établissement, la communication, le projet de délocalisation, l'attractivité du lycée pour les parents et pour les personnels.

- Un Projet d'établissement recentré sur les enjeux et objectifs pédagogiques.

Le principe de la rédaction de deux documents distincts a été validé préalablement par le COCAC et le Conseil d'Administration.

Le principe de la rédaction des deux documents et le projet de Projet d'établissement ont été validés :

- par les enseignants de primaire lors du Conseil des Maîtres du mardi 9 février
- par les enseignants du secondaire lors du Conseil pédagogique du jeudi 11 février
- par les membres du Conseil d'Ecole le lundi 15 février

Les enseignants après discussions, demandes de précisions et propositions (notamment sur la précision de l'appartenance au réseau de l'AEFE et du dynamisme du LDD au sein du réseau et de la zone géographique) valident le projet.

M. Glisia indique qu'une présentation hypertexte avec des liens explicitant les objectifs de chaque axe permettra aussi une meilleure lecture / navigation.

Mme Ochanine demande s'il est possible d'expliciter les acronymes pour une lecture plus facile. M. Schmitt convient qu'un bréviaire pourra être ajouté pour améliorer la lisibilité pour tous. Il s'engage à rédiger un lexique dans les meilleurs délais.

Le Proviseur soumet le projet de Projet d'Etablissement à l'approbation du CE :

Pour : 12

Abstention : 0

Contre : 0

5-/ Les tenues de sport au secondaire : VOTE

Une première réflexion a été menée au printemps 2015, elle a notamment permis l'achat de tenues de sport pour les AES et les compétitions.

La proposition présentée en CE consiste à rendre obligatoire pour les élèves du secondaire, l'achat d'une tenue de sport fournie par le LDD.

Une proposition de visuel est soumise aux membres du CE.

Le prix de la tenue serait le même que le tarif proposé cette année soit 2 500 KES.

La tarification des tenues peut être intégrée aux frais d'inscription selon les modalités suivantes :

- Activités AES : + 2 800 KES pour la tenue lors de la 1^{ère} inscription
- Matériel scolaire au secondaire : + 2 800 KES

Cette proposition est soumise à l'approbation du CE :

Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

Parce que cette décision a des incidences sur le montant des frais de scolarité, elle devra également être validée en CA.

6-/ Questions diverses

Monsieur Glisia propose l'inscription de la devise de la République sur un des bâtiments du LDD (l'AEFE a émis un avis favorable à cette transposition d'une obligation réglementaire en France).

Le Proviseur propose de rajouter également la devise du Kenya.

Les enseignants présents valident ces deux propositions.

Cette proposition est soumise à l'approbation du CE :

Pour : 9 Abstention : 0 Contre : 0

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Proviseur clôt la séance à 19h15.

Le Proviseur, Président
Yvan SCHMITT



Le secrétaire de séance
Philippe FIEVET

